





Conseil Central de Tempérance de Ville-Marie.

UNE assemblée mensuelle des membres de ce Conseil aura lieu, JEUDI PROCHAIN, le 5 octobre, à 7 h. du soir, dans l'une des salles du...

RACICOT

LAURENT, ARCHITECTES, No. 28, GRANDE RUE ST. LAURENT, Montréal, 5 oct.—tm.

BELISLE & PARK, IMPORTATEURS

Marchandises Sèches, Rue Notre-Dame, 186 vis-à-vis l'église anglaise.

LES soussignés viennent de recevoir par les steamers CLEOPATRA, et autres, un assortiment complet de Marchandises de goût et d'épave, et ont soumette à l'attention de leurs pratiques et du public une liste de prix de leurs principaux articles...

UNE assemblée d'Arjoirement des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer CHAMPLAIN et DU ST. LAURENT, aura lieu au bureau de la Compagnie, à Montréal, MERCREDI, à MIDI, le 10 octobre 1854.

50 patrons Robes en soie brochée, carreautee, rayée et ornée, absolument dans les derniers goûts et depuis \$6 à \$45 le patron.

200 Manteaux, Mantes, Mantilles et plusieurs robes de Rubans français, à grand marché

150 pièces Métrino française de 36 à 75 td la verge

300 pièces Plaid tout laine pour robes

150 pièces "Norwich Laster" soie et laine pour robes, grande largeur à 2s. 6d., la verge

100 pièces de Tapis de Indes magnifiques patron DELISLE & PARK.

TRAVAUX PUBLICS. DES SOUSMISSIONS à l'adresse du "Commissaire en Chef des Travaux Publics" seront reçues jusqu'à MERCREDI, PREMIER JOUR DE NOVEMBRE prochain, pour la macaronerie et la charpente de l'aile nouvelle de l'Hôpital de la Marine de cette ville, suivant les plans et devis que l'on peut voir à ce bureau.

UNE maison spacieuse et très confortable pour tenir un HOTEL, GROCERIE etc. située près du pont du chemin de fer à Belœil, occupé comme tel depuis quelques années, par P. Brunel, s'adresser au Doc. BROUSSEAU.

Gasellers, Gaseliers. DES soussignés viennent de recevoir une grande variété de patrons de draps.

IMPORTANT AUX CULTIVATEURS. PARTI DE LABOUR. LE PARTI ANNUEL DE LABOUR, sous la direction de la SOCIÉTÉ AGRICOLE DU COMTE DE MONTREAL, aura lieu sur la FERME de M. JAMES MILLS, Côteau St. Pierre, Chemin en haut de Lachenaie, 4 milles de cette ville, JEUDI, le 26 OCTOBRE courant.

COMMIS DEMANDES. LES soussignés ont besoin immédiatement de deux bons comptables, et possédant de bonnes langues, et un jeune homme de la Ville, qui penserait chez ses parents, et capable de donner les meilleures recommandations.

CHANGEMENT D'HEURES. DANS LA LIGNE DE VAPEURS DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

RESTAURANT FRANCAIS, RUE ST. MARIE, No. 111, FAUBOURG QUEBEC.

MADAME TERRIEN. RECENTMENT arrivée des Etats-Unis, général respectueusement informé que l'on vient de lui offrir un RESTAURANT tenu à la manière française et qu'une TABLE D'HOTE sera constamment servie des mets les plus recherchés sur les marchés de cette ville.

AVIS. SERONT vendus JEUDI PROCHAIN, le 5 oct. courant, à la demeure de son Sieur ETIENNE LEGAUD dit Deslozier, en son vivant, Carrossier au Faubourg St. Antoine. Tous les bois de service, Vautours, nettes tant d'ivoire que d'été, aussi des Boutiques de Carrossier et de Forge, aussi plusieurs meubles de ménage etc., etc.

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN LEEMING. VENTE ANNUELLE D'AUTOMNE DE VINS, LIQUEURS, GROCERIES

SAMEDI, 21 OCTOBRE, Aux magasins de Messrs. J. Buchanan Harris & Cie. CONDITIONS FACILES.

FERRONNERIES & C. L'ESOUSSIGNÉ prend la liberté d'attirer l'attention de ses amis et du public en général sur l'assortiment de ferronneries qu'il vient de recevoir et qu'il expose par les bâtiments suivants:

200 boites Taulé Poudre et Plomb à tirer 200 do Ferblanc 200 ton Fer assortis 180 do Feuilles de plomb 400 pebbles divers fondrières double et simple Peintures diverses couleurs 500 boites Haches Fil de fer assortis Clous coupés Do à serrer Do à patente Chandrière à potasse Carvelles depuis 5 à 6 pouces Fer à repasser Plagues de soc Et un assortiment complet de Marchandises de tablettes.

AVIS. UNE assemblée d'Arjoirement des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer CHAMPLAIN et DU ST. LAURENT, aura lieu au bureau de la Compagnie, à Montréal, MERCREDI, à MIDI, le 10 octobre 1854.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

C. BARBEAU, 154, Rue St-Paul, ENSEIGNE DU MOUTON BLANC, MONTREAL.

MARCHANDISES D'AUTOMNE. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir, par les derniers steamers, une partie de ses marchandises d'Automne et d'Hiver, consistant en Draps de Pilot, Satinets, Flanelles, Couvertes, Coton Quaté, Coton Américain, Plaides à Manteaux, Draps à Manteaux, Velours de Soie, etc., etc.

IMPORTATION D'AUTOMNE EPICERIES. LONG & RYAN, 219, RUE LA RUESAINT-PAUL, RECEVOIENT journellement et offrent en vente:

100 boites de thé, Hyson, Twankay, Old Hyson, Young Hyson, Gunpowder, Impérial, Souichou, Oolong, Congou, etc.

300 boites Tabac, Honey Dew et Gavenish, 5s, 8s, 10s, 15s, 32s.

25 tiers Riz de la Caroline 50 caisses d'Altamettes, enveloppées en bois et en papier

300 boites Harang de Digby 150 boites Saleratus 100 dames-jeannes, grandeur assorties 200 boites Sirop de citron 30 barils de sirop de famille, au sucre 30 barils d'huile de morne 50 mille cigares de la Havane 50 boites de cirage, No. 1 et 2 150 boites de sauce au poivre

EMPRUNT POUR AMELIORER LE HAVRE. LES COMMISSAIRES du HAVRE de MONTREAL recevront des SOUSMISSIONS (adressées au soussigné) et endossées "Soumission pour débiter au port de MONTREAL, à MIDI, pour des DEBENTURES du HAVRE à 10 ans d'échéance, pour le montant de 16,000,000. Débentures émises en vertu de l'acte 16 Victoria chap. 24, sec. 22.

NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, No. 208, RUE NOTRE-DAME, TROISIEME PORTE DE LA RUE MCGILL, DOYON & TOURVILLE

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont reçu et reçoivent journellement, par les nouveaux arrivages, un assortiment complet de marchandises d'automne et d'hiver consistant en: FLANELLES, COUVERTES, DRAPS, CANTONNEMENTS, SATINETTES, PATRONS DE VESTES, ECHARPES, CHALES, POLKAS DE LAINE, PLAIDS, CACHEMIRE A ROBE, MOUSSELINES DE LAINE, CO-BOURGS, DEN-TELLES, BRODERIES, RUBANS, &c.

RESTAURANT FRANCAIS, RUE ST. MARIE, No. 111, FAUBOURG QUEBEC.

MADAME TERRIEN. RECENTMENT arrivée des Etats-Unis, général respectueusement informé que l'on vient de lui offrir un RESTAURANT tenu à la manière française et qu'une TABLE D'HOTE sera constamment servie des mets les plus recherchés sur les marchés de cette ville.

AVIS. SERONT vendus JEUDI PROCHAIN, le 5 oct. courant, à la demeure de son Sieur ETIENNE LEGAUD dit Deslozier, en son vivant, Carrossier au Faubourg St. Antoine. Tous les bois de service, Vautours, nettes tant d'ivoire que d'été, aussi des Boutiques de Carrossier et de Forge, aussi plusieurs meubles de ménage etc., etc.

AVIS. LES soussignés ont besoin immédiatement de deux bons comptables, et possédant de bonnes langues, et un jeune homme de la Ville, qui penserait chez ses parents, et capable de donner les meilleures recommandations.

CHANGEMENT D'HEURES. DANS LA LIGNE DE VAPEURS DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

RESTAURANT FRANCAIS, RUE ST. MARIE, No. 111, FAUBOURG QUEBEC.

MADAME TERRIEN. RECENTMENT arrivée des Etats-Unis, général respectueusement informé que l'on vient de lui offrir un RESTAURANT tenu à la manière française et qu'une TABLE D'HOTE sera constamment servie des mets les plus recherchés sur les marchés de cette ville.

COUR des BANQUEROUTES.

DISTRICT de Montréal. EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ALFRED PHILIPS et al., Banqueroutiers.

EST ORDONNÉ qu'un ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des CRÉANCIERS des dits Banqueroutiers, pour l'organisation des feuilles d'un premier et final DIVIDENDE de des biens séparés d'Alfred Philips, et d'un quatrième et final DIVIDENDE des biens de la société de PHILIPS, EASTON & Cie, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, VENDREDI, le TROISIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

MAGASIN DE BIJOUTERIES, HORLOGERIES, ORFÈVRES, ETC. RUE ORAÏL, No. 167.

RECONNAISSANT l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement, à l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général, qu'il a augmenté son assortiment d'une collection très riche de Montres en Or et en Argent, Pendules de différents patrons, Chaines d'or longues et courtes, Epinglettes, Bagues, Jones, Boutons de Chemises, Claviers, Bracelets, Forte-montre, Argenture, etc., etc.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

UN MILLION STERLING. TOUTES les propriétés, les usines et les terres situées dans le comté de Westchester, dans l'Etat de New York, sont mises en vente par le sousigné, pour payer immédiatement les pertes de plusieurs entreprises.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux avantageux. Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, et sans référence au bureau de Londres.

VENTE IMMUEBLES.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Pie, au Petit Rang St. François, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du Petit Rang St. François, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

LICITATION.

DIMANCHE le VINGT DEUX de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de Boucherville à l'issue de la messe, seront vendus à l'enchère, les IMMEUBLES et autres objets suivants:

1. Une terre de deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, plus ou moins, plus ou moins, située au 5em Rang de la paroisse de Boucherville, entre la terre de la veuve et héritiers Toussaint Aubertin et celle de la nièce Françoise Aubertin et la portion de terre ci-dessus désignée, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

1. Une terre sise à St. Dominique, sur le rang St. Dominique, de deux arpents de front sur trente de profondeur, tenant devant au chemin du rang St. Dominique, en profondeur aux terres du Grand Rang St. François, d'un côté et d'un autre côté à Joseph Côté, avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une portion de terre sise au même lieu, adjacente à la terre ci-dessus désignée, de deux arpents et demi de front sur six arpents de profondeur, plus ou moins, et joignant au sud-ouest à Nicolas Laproche, avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Et DIMANCHE le VINGT NEUF de ce mois, à la porte de l'Eglise paroissiale de St. Julien à l'issue de la messe, une portion de terre d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, située au 5em Rang de la seigneurie de Belœil, entre la terre de Michel McDuff et celle d'Hyppolite Gauthier, en bois de lot.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication. L. S. LACOSTE, N. P. Boucherville, 5 octobre 1854.

Par Autorité de Justice. SERONT vendus, aux jours et lieux ci-dessus fixés, les IMMEUBLES dépendant de la communauté qui a existé entre feu PIERRE GIRARD, cultivateur, de St. Dominique, et Dame MARIE ARCHANGE QUINTAL, et désigné de la sorte, savoir:

VENTE A L'ENCAN.

Par J. D. Bernard & Cie. VENTE IMPORTANTE DE MARCHANDISES FRANCAISES DE TOILETTE ET AUTRES ARTICLES.

AUX magasins des soussignés, SAMEDI, le 7 oct. courant, sera offert, par encan public, un des plus riches assortiments de Marchandises Françaises qui ait encore été offert sur ce marché. L'assortiment consiste en:

250 cartons riches Rubans, en grande variété 600 pièces riches Velours uni et fleuris, Doubles et Soies pour manteaux.

500 do Soie pour doubler les robes 25 do 36 pouces, riche Soies carreautee et fleurie

25 do 22 do barrée 20 do riches Rubans de soie pour Dames 25 do Crêpe noir et de couleur 25 do Dentelle de crêpe 20 do Tulle illusion 20 do Lacets de soie pour robes et manteaux

15 do Métrino extra fin de couleur 12 do Drap Chambard 25 do Satin noir pour robes 100 do Etouffes de soie pour Vestes, dernier goût en grande variété

